

# Démarche palliative à domicile

## Constat

Un sondage récent montre que 80% des français souhaiteraient passer leurs derniers instants chez eux. Pourtant, ils sont 60% à décéder à l'hôpital, et seulement 25% à domicile. Le maintien au domicile en situation palliative, bien que majoritairement souhaité par le patient présente de nombreuses limites. Parmi celles-ci, la présence et le soutien d'un aidant familial, la disponibilité et la formation des professionnels de santé sur les territoires, l'existence de structures de proximité en recours ou en répits ainsi que l'organisation d'une permanence des soins.

De plus, la démarche palliative à domicile s'appuie sur des valeurs relationnelles qui diffèrent du milieu hospitalier. Lorsque le patient entre en unité de soins palliatifs il est clairement énoncé que le patient est l'invité de la structure d'accueil, à l'inverse, lorsque le soignant entre à domicile, il s'invite au domicile d'accueil, en ces termes il doit s'ajuster au mieux pour se confondre dans l'intime de ce qui se vit.

La filière palliative décrite dans la circulaire du 25 mars 2008 comprend des ressources spécifiques pour le patient, sa famille et les soignants du domicile telles les réseaux de soins palliatifs avec leurs équipes d'appui, les équipes mobiles de soins palliatifs avec une activité extra hospitalière, l'hospitalisation à domicile ou encore les associations de bénévoles. Sous l'égide des soignants du premiers recours, ces équipes précédemment citées renforcent les compétences et/ou les moyens d'accompagnement au domicile. La présence du soignant à domicile est aussi importante qu'en Unité de soins palliatifs hospitalière, car il permet d'ajuster, de soutenir, de rassurer, d'accompagner, de comprendre ces derniers moments qui restent à vivre tant pour le patient que pour l'entourage. Sur le plan administratif, selon conditions, un congé de solidarité familiale rémunéré favorise la présence d'un proche au côté du patient.

Aussi, dans cette perspective du domicile, la loi Claeys-Leonetti, dernière évolution législative sur le droit des patients en fin de vie, renforce les prises de décisions du patient (directives anticipées contraignantes, personne de confiance) crée le droit à une sédation et promeut l'accompagnement au domicile.

Enfin, après avoir abordé la pluridisciplinarité, nous découvrirons ensemble les attitudes et les comportements rencontrés au domicile, l'ensemble des mécanismes psychiques mises à l'œuvre qui protègent inconsciemment les acteurs. Nous découvrirons également des techniques d'approches relationnelles nous permettant de réguler émotions et comportements.

Maj le 22/09/2022

## Fiche pédagogique

### Objectifs pédagogiques

- Connaître le concept de soins palliatifs
- Appréhender les ressources et limites de la filière palliative à domicile
- Améliorer sa connaissance du droit des patients fin de vie
- Anticiper les complications potentielles au domicile
- Améliorer la collaboration dans une équipe pluridisciplinaire
- Comprendre les enjeux psychologiques face à la fin de vie à domicile
- Améliorer l'accompagnement du patient et des proches en repérant la souffrance psychique
- Se sensibiliser à une démarche d'accompagnement neutre et empathique.

### Méthodes pédagogiques

- Présentation présentielle
- Etude de vignettes cliniques
- Échange avec les participants retour d'expériences pratiques
- Ateliers pratiques
- Support de cours

### Durée

2 journées - 14h

### Formateur(s)

Médecin  
Psychologue ou Infirmière en SP

### Public

Infirmier(e)s, Kinésithérapeutes,  
Groupe de 10 à 15 personnes

### Prérequis

Exercer ou avoir déjà exercé auprès de personnes en fin de vie

### Analyse des pratiques et évaluation de l'impact de la formation

- Évaluation avant et post formation des connaissances et pratiques
- Évaluation de l'impact de la formation sur les pratiques
- Évaluation de la formation
- Bilan de synthèse et recommandations

## Sa *Stratégie*

Le C.L.E.F., crée l'événement, facilite la communication, organise l'information et les échanges depuis plus de 15 ans.

Le C.L.E.F. a pour mission de contribuer au maintien et au développement des connaissances et de la compétence des professionnels

Le C.L.E.F a pour objectifs de participer à l'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles et de répondre aux attentes des équipes dirigeantes et administratives en terme de management.

## Ses *Activités*

Organisation de salons, congrès, séminaires,

Animation de sessions de formation

Intra et extra-muros

## Contact

.L.E.F : Centre de Liaison, d'Études et de Formation  
6 avenue Henri Barbusse - Immeuble l'Astragale - 06100 Nice

Tél : 04 93 18 33 60 Fax : 04 93 17 60 82

[formation@le-clef.fr](mailto:formation@le-clef.fr) - <https://www.le-clef.fr>

S.A.R.L au capital de 5000 Euros – N° SIRET : 490 521 291 R.C.S. Nice

Agréé ANDPC n° 4734 et par le Ministère du Travail sous le N° de Formateur : 93 06 07972 06

Certification Qualiopi au titre des actions de formation 2021